



**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 23 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai, à 19h32, le Conseil d'Administration du CCAS de REMOUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Ophélie CONCY-LAIR, Vice-Présidente du CCAS,

Nombre de membres du CCAS en exercice :	11
Nombre de membres du CCAS présents :	6
Nombre de Votants :	10

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 Mai 2024

Présents	Nicolas BOUCHER - Ophélie CONCY-LAIR – Dorothée MORIN - Christine ZAKAS – Magali BONNET-AMELINE – Maryvonne GUIBERT
Absents et excusés	Annick CORBINEAU, absente excusée, pouvoir donné à CONCY LAIR Ophélie Denis BOSSARD, absent excusé, pouvoir donné à BOUCHER Nicolas, Guy CAILLE, absent excusé, pouvoir donné à GUIBERT Maryvonne, Jérôme LETOURNEAU, absent excusé, pouvoir donné à Christine ZAKAS.
Absent	Myriam GERMAIN
Secrétaire de séance	Christine ZAKAS

Il est procédé à l'appel nominal des membres du conseil d'administration. Le quorum est constaté. Madame CONCY-LAIR, Vice-Présidente du CCAS, ouvre la séance à 19h32 et rappelle l'ordre du jour.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- Election du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du CCAS du 21 mars 2024
- Situations particulières

AFFAIRES FINANCIERES

- Demandes de subventions

QUESTIONS DIVERSES

- Participation projet « danse séniors »
- Point sur les aides aux familles : Cabanes de Filomaine
- Plan canicule
- Semaine Bleue
- Repas des aînés
- Ateliers ASEPT

D20240523_01 – Election du secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION

En application de l'article L. 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Madame la vice-présidente, s'enquiert de la désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Madame ZAKAS propose sa candidature comme secrétaire.

Aucune remarque n'ayant été formulée,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré (10 voix pour) des membres présents et représentés,

APPROUVE la candidature de Madame ZAKAS comme secrétaire de séance.

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jérôme LETOURNEAU, pouvoir donné à Christine ZAKAS, Nicolas BOUCHER Ophélie CONCY-LAIR Dorothée MORIN Christine ZAKAS Magali BONNET-AMELINE Annick CORBINEAU, pouvoir donné à CONCY LAIR Ophélie Denis BOSSARD, pouvoir donné à BOUCHER Nicolas Maryvonne GUIBERT Guy CAILLE, pouvoir donné à GUIBERT Maryvonne	0	0

DÉBATS

Aucune question n'est posée.

D20240523_02 – Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CCAS en date du 21 Mars 2024

DÉLIBÉRATION

Madame CONCY-LAIR, Vice-Présidente du CCAS, propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 21 Mars 2024.

Aucune remarque n'ayant été formulée,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré (10 voix pour) des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 21 Mars 2024.

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jérôme LETOURNEAU, pouvoir donné à Christine ZAKAS, Nicolas BOUCHER Ophélie CONCY-LAIR Dorothée MORIN Christine ZAKAS Magali BONNET-AMELINE	0	0

Annick CORBINEAU, pouvoir donné à CONCY LAIR Ophélie Denis BOSSARD, pouvoir donné à BOUCHER Nicolas Maryvonne GUIBERT Guy CAILLE, pouvoir donné à GUIBERT Maryvonne		
--	--	--

DÉBATS

Aucune question n'est posée.

D20240523_03 – Situation particulière 2024-07

DÉLIBÉRATION

Rapporteur Mme CONCY-LAIR,

Le CCAS a reçu au mois d'avril une demande d'aide financière pour le compte de Mme K.

Cette personne est en attente d'une formation pour une reconversion professionnelle qui a été décalée dans le temps et dont on n'a pas de visibilité sur la date de démarrage.

Elle s'est inscrite auprès d'agences de travail temporaire pour retrouver une activité professionnelle permettant de se libérer dès le début de la formation. Elle est accompagnée par le secours catholique et les Apprentis d'Auteuil.

Elle sollicite une aide financière sous forme d'un bon carburant pour pouvoir assurer des missions intérim.

Après concertation avec Monsieur Le Maire, président du CCAS, la décision a été prise d'éditer le 12/04/2024 un bon d'urgence carburant de 100€.

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (10 voix pour) des membres présents et représentés,

EMET un avis favorable à l'octroi d'une aide financière sous la forme de bon d'urgence carburant.

DIT qu'il sera remis à Mme K. 1 bon d'urgence carburant de 100 €.

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jérôme LETOURNEAU, pouvoir donné à Christine ZAKAS, Nicolas BOUCHER Ophélie CONCY-LAIR Dorothée MORIN Christine ZAKAS Magali BONNET-AMELINE Annick CORBINEAU, pouvoir donné à CONCY LAIR Ophélie Denis BOSSARD, pouvoir donné à BOUCHER Nicolas Maryvonne GUIBERT Guy CAILLE, pouvoir donné à GUIBERT Maryvonne	0	0

DÉBATS

Aucune question n'est posée.

D20240523_04 – Situation particulière 2024-09

DÉLIBÉRATION

Rapporteur Mme CONCY-LAIR,

Le CCAS a reçu une demande d'aide financière pour le compte de Mme B.

Cette personne a 2 enfants à charge à temps plein âgés de 5 et 16 ans. Elle est salariée en CDI pour un volume horaires de 104H mensuelles (24H hebdomadaires).

Elle sollicite une reprise d'un trop perçu de la CPAM pour lequel elle n'a pas d'échéancier de remboursement.

Elle rencontre actuellement des difficultés liées à un cumul de charges sur une période difficile.

Elle sollicite une aide financière sous forme d'une prise en charge de la facture des ordures ménagères qui s'élève à 134,50 €. Un délai de paiement a été demandé auprès du SGC du Vignoble.

Après échanges entre les membres du conseil d'administration du CCAS, il est proposé une prise en charge, en partie, de la facture présentée pour un montant de 70 €.

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (10 voix pour) des membres présents et représentés,

EMET un avis favorable à l'octroi d'une aide financière sous la forme d'une prise en charge partielle de la facture présentée pour un montant de 70 €.

DIT qu'il sera versé au SGC du Vignoble.

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jérôme LETOURNEAU, pouvoir donné à Christine ZAKAS, Nicolas BOUCHER Ophélie CONCY-LAIR Dorothée MORIN Christine ZAKAS Magali BONNET-AMELINE Annick CORBINEAU, pouvoir donné à CONCY LAIR Ophélie Denis BOSSARD, pouvoir donné à BOUCHER Nicolas Maryvonne GUIBERT Guy CAILLE, pouvoir donné à GUIBERT Maryvonne	0	0

DÉBATS

Après échange entre les membres du Conseil d'Administration, il est proposé une prise en charge, en partie, de la facture présentée pour un montant de 70€.

D20240523_05 – Affaires financières – Demandes de subventions

DÉLIBÉRATION

Rapporteur : Mme CONCY-LAIR

VU le code de l'action sociale et des familles,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le budget primitif 2034 du centre communal d'action sociale,
VU les demandes de subventions de plusieurs associations et organismes de droit privé adressées au centre communal d'action sociale de la commune pour l'année 2024.

CONSIDERANT la nécessité, pour les associations et organismes de droit privé, d'obtenir des subventions pour pouvoir fonctionner,
Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré (10 voix pour) des membres présents et représentés,

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement pour l'année 2024 aux associations et autres organismes de droit privé ci-dessous désignés, pour un montant total de 250 €, réparties comme suit :

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVE	MONTANT ATTRIBUÉ 2024
LES RESTAURANTS DU COEUR	200 €
IME TERRE DE MONTAIGU	50 €

DIT que les dépenses sont inscrites au budget du centre communal d'action sociale de l'exercice 2024.

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jérôme LETOURNEAU, pouvoir donné à Christine ZAKAS, Nicolas BOUCHER Ophélie CONCY-LAIR Dorothée MORIN Christine ZAKAS Magali BONNET-AMELINE Annick CORBINEAU, pouvoir donné à CONCY LAIR Ophélie Denis BOSSARD, pouvoir donné à BOUCHER Nicolas Maryvonne GUIBERT Guy CAILLE, pouvoir donné à GUIBERT Maryvonne	0	0

DÉBATS

Concernant la demande des « Resto du cœur », les membres du Conseil d'Administration, après échanges, proposent de conserver le même montant que l'année passée soit 200€.

Pour la demande de l'IME - Les membres, après échanges, proposent d'attribuer un montant de 50€ du fait d'un projet culturel lié à cette demande.

L'association FM Téléthon, a également déposé une demande de subvention, les membres, après échanges, ne souhaitent pas donner suite à cette demande. Un courrier sera envoyé à l'association indiquant que si un projet venait à être porté sur la commune une nouvelle demande en lien avec celui-ci pourrait être étudiée.

Les Maisons Familiales et Rurales de Saint-Gilles-Croix de Vie et Venansault (toutes deux en Vendée) ont déposées une demande de subvention, car ces dernières accueillent un élève remouilléen dans leur établissement.

Les membres, après échanges, ne souhaitent pas donner suite à cette demande. Dans le cadre d'établissements scolaires avec frais de scolarité, les membres pourraient accompagner les familles demandeuses et non l'établissement. Un courrier leur sera envoyé dans ce sens.

L'Association française des sclérosés en plaques, L'AFSEP a également déposé une demande de subvention auprès du CCAS. Les membres, après échanges, ne souhaitent pas donner suite à cette demande. Un courrier sera envoyé à l'association indiquant que si des actions venaient à être portées sur la commune une nouvelle demande en lien avec celles-ci pourrait être étudiée.

Le secours catholique a déposé une demande de subvention sans préciser de montant souhaité. Les membres, après échanges, ne souhaitent pas donner suite à cette demande.

La ligue des droits de l'homme a déposé une demande de subvention de 500 € pour cette année. Les membres, après échanges, ne souhaitent pas donner suite à cette demande.

QUESTIONS DIVERSES

Plan canicule

Madame la vice-présidente rappelle la procédure en cas de plan canicule de déclenché.

- L'inscription sur les registres nominatif obligatoire doit résulter d'une démarche volontaire, émanant de la personne concernée ou d'un tiers agissant pour son compte. Leur finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de mise en œuvre, sous l'autorité du préfet, du plan départemental d'alerte et d'urgence : organisation de contacts périodiques avec les personnes inscrites afin de leur apporter les conseils et l'assistance nécessaires.
- Les personnes concernées sont :
 - *les personnes âgées de 65 ans et plus ;*
 - *les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;*
 - *les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), de la prestation de compensation, de la carte mobilité inclusion, d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la Sécurité sociale ou du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.*

A ce jour 16 personnes sont « inscrits volontaires » sur le registre. Madame CONCY-LAIR rappelle qu'une proposition d'insertion d'un coupon d'inscription sur le registre sera inséré dans le prochain bulletin municipal (distribué début juillet).

Les membres du conseil d'administration se sont organisés de la manière suivante :

- Attribution d'un nombre équitable de personnes suivies à chaque membre du CCAS en fonction du nombre total d'inscriptions.
- Ceux-ci s'engagent à prévenir de leurs indisponibilités pendant la période d'activation du plan Canicule soit nationalement en France entre le 1er juin et 15 septembre.
- Un état des lieux des disponibilités pour le déclenchement d'actions de prévention sera mis à l'ordre du jour du prochain CCAS.

Semaine Bleue « Bouger ensemble... pour entretenir la flamme »

Du 30 septembre au 6 octobre 2024

Madame la vice-présidente rappelle qu'un projet en commun avec le service enfance est organisé pour répondre au concours : « mettre en place un projet/une action qui doit être innovant, sur le thème de la semaine bleue, avec un événement pendant la semaine bleue ».

► L'atelier **Une vie devant nous** – Programme mis en place uniquement sur la Vendée.

8 séances de 3h.

Cet atelier aborde les relations familiales et leur impact dans notre vie. Il permet au participant d'explorer son parcours de vie, de comprendre comment certaines choses se transmettent entre générations et comment envisager l'avenir sereinement. Animé par une professionnelle spécialisée en thérapie familiale.

L'ordre du jour étant épuisé, toutes les questions ayant été posées, Madame la Vice-présidente clôture la séance à 21h55.

Fait et délivré en séance,
Les jour, mois et an que dessus
Remouillé, le 11 juin 2024

La Vice-Présidente, Ophélie CONCY-LAIR



La secrétaire de séance, Christine ZAKAS